

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS144

AMENDEMENT

présenté par

Mme Thevenot, M. Sitzenstuhl, Mme Pannier-Runacher, Mme Spillebout, Mme Fruchon, M. Fait,
Mme Guillerm, Mme Lemoine, Mme Carteron et M. Bazin

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
